



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections

Strasbourg, le

22 FEV 2024

## **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,  
préfète du Bas-Rhin**

**VU** le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

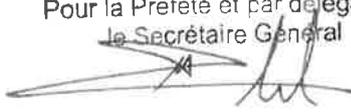
**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1er :** Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
**Mathieu DUHAMEL**

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

**Un recours gracieux** auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections  
5 place de la République  
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

**Un recours hiérarchique** auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.**

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES - ANNEXE N° 2**

**COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL  
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES**

*Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.*

<b>Commune</b>	<b>Arrondissement</b>	<b>Tribunal Judiciaire</b>	<b>Conseiller municipal Suppléant éventuel</b>	<b>Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel</b>	<b>Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel</b>
SALMBACH	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Vincent HEILMANN	Monsieur Jean-Georges MARCHAL Madame Juliette SCHMODERER épouse LAVERGNE	Monsieur Gilbert MARECHAL Monsieur Jean-Marie FRITZ
SAND	Sélestat-Erstein	Strasbourg	Madame Martine WALTER Monsieur Pascal GOERGER	Monsieur Lucien EUDELIN Monsieur Jean-Luc GOERGER	Monsieur Christian FULGHERI Monsieur Laurent REINHOLD
SARRE-UNION	Saverne	Saverne	Madame Helga SCHMIDT Madame Louise JUNG	Monsieur Gérard BOUJ Monsieur René HOCHSTRASSER	Monsieur Patrick MONCEAUX Monsieur Cyrille STAMM-JAKOB
SARREWERDEN	Saverne	Saverne	Monsieur Jérôme PFAADT Madame Célestine STOEBERER	Monsieur Julien RIEGER	Madame Cynthia BURCKEL
SAULKURES	Molsheim	Saverne	Madame Ghyslaine BARTHEL	Monsieur Damien SUTTER Monsieur Christian KIMMICH	Madame Rachel POUYET Madame Marie-Noëlle SUBLON
SCHAEFFERSHEIM	Sélestat-Erstein	Strasbourg	Madame Fabienne GRANDGIRARD Madame Caroline BOCK	Monsieur Fabien DAUTEUILLE Madame Sarah DELION	Madame Isabelle SALA Monsieur Matern KORMANN
SCHAFFHOUSE PRÉS-SELTZ	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Jean-Luc HEYD	Madame Alexandra HEYD	Monsieur André LOEFFLER
SCHALKENDORF	Saverne	Saverne	Madame Isabelle ROOS	Monsieur Serge KAYSER	Monsieur Karim LATRECHE
SCHIBENHARD	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Yannick RAUSCHER Monsieur Stéphane BINGLER	Madame Sandra STRIEBIG	Madame Danièle STOERTZER
SCHERLENHEIM	Saverne	Strasbourg	Madame Gaëlle LENGENFELDER Madame Noémie LAUDEL	Madame Marie-Antoinette LUTZ Madame Marie-Odile LENGENFELDER	Monsieur Eric WOLFER Monsieur Jean LEHMANN
SCHERWILLER	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Hubert GUIOT Madame Anne RIFF	Monsieur Maurice GOETTMANN Monsieur Marc HEIMBURGER	Madame Aude SCHLER Monsieur Lucas HAAG
SCHILLERSDORF	Saverne	Saverne	Madame Aïcha CURTO Madame Stéphanie MERCKLING	Madame Iris LUCKEL Madame Nicole BRUMBTER	Madame Marthe JACKY Madame Yvette LANDIER
SCHIRRHAIN	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Nicolas HALTER	Monsieur Franck DORFFER	Monsieur Lucien DENNER
SCHIRRHOFFEN	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Huguette HAASSER Monsieur Daniel GOENTNER	Madame Nicole RAEPPEL Monsieur Didier SCHIMMER	Monsieur Jean-Luc BURGARD Monsieur Christophe FUHRMANN
SCHLEITHAL	Haguenau- Wissembourg	Strasbourg	Madame Sandra RAUCH Madame Béatrice KLEIN	Monsieur René LOEHR	Monsieur Gilbert VETTERHOEFFER
SCHOENAU	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Anne SCHMITT Madame Florence KOEBEL	Monsieur Philippe VOEGELI Madame Marie-Odile GOETSCH	Madame Sergine BERNARD Monsieur Eric WIEDEMANN